

# Mandat du comité consultatif des athlètes

---

Mandat

**Septembre 2019**

## 1. Introduction

Nordiq Canada ne peut réaliser sa vision et ses objectifs stratégiques que si les athlètes s'expriment pleinement. Conformément aux règlements de Nordiq Canada, les détenteurs de licence de course élisent l'administrateur des athlètes comme leur représentant au conseil d'administration. Afin que les athlètes puissent se faire entendre davantage, le chef de la direction (le « chef de la direction ») crée le comité consultatif des athlètes (le « comité ») à titre de comité opérationnel de Nordiq Canada.

## 2. Objectif

Permettre aux athlètes de se faire entendre dans l'élaboration de politiques, de procédures et d'objectifs stratégiques et favoriser une culture d'excellence au sein de la communauté nordique.

## 3. Responsabilité

Le comité fournit des conseils et fait rapport au chef de la direction. Le comité n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du chef de la direction ni de lier Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'y être expressément autorisé par celui-ci.

## 4. Mandat

**Le comité s'engage à :**

- appuyer le mandat de l'administrateur des athlètes
- faciliter la communication et la discussion entre les athlètes de la communauté canadienne de ski et développer des idées
- fournir un lieu où les athlètes peuvent discuter et recommander des améliorations à apporter pour les athlètes au sein de Nordiq Canada
- accroître la communication entre les athlètes et le personnel et les bénévoles de Nordiq Canada

- accroître la capacité des athlètes à faire entendre leurs opinions, leurs questions et leurs préoccupations au conseil d'administration par l'entremise de l'administrateur des athlètes.

## 5. Membres

- a. Le comité est composé, dans la mesure du possible, des personnes suivantes:
  - L'administrateur des athlètes
  - L'ancien administrateur des athlètes
  - Un représentant de chaque division; ces représentants doivent avoir une licence de course Nordiq Canada
  - Le représentant des athlètes de l'équipe nationale de ski
  - Le représentant des athlètes de l'équipe nationale de ski paranordique
  - Un représentant de l'enseignement postsecondaire
  - Les autres membres que le chef de la direction, en consultation avec le président du comité, peut déterminer comme étant utiles à la fonction et à l'équilibre des sexes au sein du comité. The CEO will appoint members.
- b. Le PDG nommera les membres.
- c. Le chef de la direction, en consultation avec le président du comité et les présidents des divisions, nomme les membres des divisions au sein du comité. Si, à la discrétion du chef de la direction, un candidat n'est pas recommandé pour représenter une division, le comité peut continuer de fonctionner jusqu'à ce qu'un représentant convenable soit recommandé et nommé.
- d. Chaque sexe doit être représenté par au moins 25 % des membres du comité.
- e. Le PDG est membre d'office.
- f. Le mandat des membres est d'un an, expire en septembre et est renouvelable.

## 6. Présidence de comité

- a. Le chef de la direction nommera l'administrateur des athlètes au poste de président.
- b. Le président du comité est responsable de ce qui suit

- assurer le leadership du comité (p. ex. convoquer les réunions, élaborer les ordres du jour, attribuer, superviser et coordonner les activités du comité)
- représenter le Comité en ce qui concerne la communication

## **7. Décisions**

La prise de décisions se limite à fournir des conseils et des recommandations. Le Comité s'efforce de fonctionner par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité doivent voter.

## **8. Réunions**

- a. Le comité établit un calendrier des réunions qui facilite la réalisation de ses travaux et s'efforce de se réunir une fois par mois.
- b. Les réunions peuvent se tenir par téléphone, en personne ou par tout autre moyen qui facilite la communication simultanée des membres du comité présents.
- c. Les administrateurs et les présidents des comités d'autres programmes de Nordiq Canada seront invités à assister aux réunions qui pourraient avoir des répercussions sur leurs domaines de programme ou pour lesquelles leurs conseils sont indiqués.
- d. Le comité tiendra un registre des recommandations et des décisions et fournira ce registre au chef de la direction.
- e. Le quorum pour chaque réunion du comité est de quatre personnes.